

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt deux, le dix neuf janvier**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Arnaud GINTRAC, Mme Stéphanie JALADIS, M. Philippe COUTY, M. Sébastien COURNIL, M. Jean Luc PLANCHE, M. Jérôme ROGATION, Mme Laurence MEYNARD, Mme Sophie ROUVEL, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, Mme Brika VACHER, M. Yannick CLEYRAT, Mme Caroline LABORDE, Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Étaient absents excusés : M. Alain HYOT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Alain HYOT en faveur de M. Arnaud GINTRAC.

Secrétaire : Mme Caroline LABORDE.

Monsieur le Maire donne lecture dun procès verbla de la réunion du 08 décembre 2021. Aucune modification n'est apportée.

Il demande au Conseil de rajouter 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

- **Renouvellement convention d'occupation d'un local communal - activité d'ostéopathie.**

- **Acquisition terrain -**

Elargissement du chemin de la rivière et d'une partie de chemin rural- Laurière

- **Cession terrain -**

Elargissement du chemin de la rivière et d'une partie de chemin rural- Laurière

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-001 : Travaux Eclairage Public-Modernisation du Parc.Demande DETR

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 13 avril 2021, le Conseil Municipal avait adopté à l'unanimité la convention de modernisation du parc d'éclairage public.

Un devis a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies concernant la modernisation du parc 2022.

Montant HT des Travaux : 36.426,70 €

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR, à hauteur de 20 % du montant HT des travaux.

Le plan de financement se composerait ainsi :

Montant HT Travaux	36.426,70 €	
Subvention SDE (25 %)		9.106,00 €
DETR (20 %)		7.285,00 €
Fonds propres		20.035,70 €
TOTAL :	36.426,70 € HT	36.426,70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-002 : Renouvellement convention d'occupation d'un local communal - activité d'ostéopathie.

Par délibération n° MA_DEL_2020_036, le Conseil Municipal avait mandaté Monsieur le Maire pour signer une convention de mise à disposition d'un local communal situé au 3 Place André Chastel - Maison des Associations.

Cette convention établie entre la Commune et Monsieur BOYER Jordan, ostéothérapeute arrivant à son terme, Monsieur le Maire propose au Conseil de la renouveler à compter du 01/01/2022 pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-003 : Acquisition terrain -
Élargissement du chemin de la rivière et d'une partie de chemin rural- Laurière**

Lors de sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal avait approuvé l'enquête publique concernant l'élargissement du chemin de la Rivière et d'aliénation d'une partie de chemin rural au lieu dit Laurière.

Il est nécessaire d'acquérir les parcelles B 156p, 157p, 158p et 161p, d'une superficie totale de 38 m², parcelles appartenant à Madame FOREST, pour un montant de 38 €, soit 1 € le m².

Monsieur le Maire propose au Conseil l'acquisition des dites parcelles et de le mandater pour signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-004 : Cession terrain -
Élargissement du chemin de la rivière et d'une partie de chemin rural- Laurière**

Suite à l'enquête publique concernant l'élargissement du chemin de la rivière et aliénation d'un délaissé rue du Vieux Bourg, Madame FOREST Marie-Christine propose, afin de faciliter l'accès à sa propriété, d'acquérir une partie du chemin rural d'une superficie de 17 m², pour un montant total de 38 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter la cession d'une partie du chemin rural, rue du Vieux Bourg, à Madame FOREST Marie-Christine, et de le mandater pour signer tous documents relatifs à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-005 : Projet de délibération-
Modification du temps de travail d'un adjoint technique territorial.**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;

Vu les décrets n° 2010-329 et 2010-330 du 22 mars 2010 relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B ;

Vu les décrets n° 2016-604 et 2016-596 du 12 mai 2016 relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu l'avis du comité technique placé auprès du Centre de Gestion en sa réunion du

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée,

DECIDE

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste de ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à **9 heures hebdomadaires** et son remplacement par un même poste répondant à un besoin permanent à **18 heures 30 hebdomadaires** au motif que le volume de travail concernant l'entretien des bâtiments communaux s'accroît
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 01/04/2022, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

INFORMATION : Informations diverses

- Madame DENIS-PALEM remercie les élus pour leur participation lors de la distribution des colis de fin d'année aux aînés de la commune de plus de 70 ans.

- Monsieur le Maire présente au Conseil un tableau prévisionnel des travaux qui seront et/ou pourront être réalisés sur le mandat :

	2022	2023	2024	2025	2026
Bâche incendie					
Voirie : Route de ravine					
Voirie : Rue Gaston Naboulet					
Voirie : Chemin du Gué / bas trigonant / closerie					
Voirie cimetièrre					
Vente boulangerie					
Aménagement sécurité mise aux normes terrain football					
Lotissements :					
Etudes – achat terrains					
Création voirie					
Vente lots					
SDE enfouissement réseaux					
Conseil Départemental : Création Futsall					
DIRCO :Tourne à gauche Laurière					
Grand Périgueux : VOIE VERTE					

Grand Périgueux : CENTRE DE LOISIRS					
Conseil Départemental : Aménagement Les Piles					
Aménagements à confirmer :					
Cabinet médical					
Aménagement « Source » - Bourg					
Délaissé Laurière					

- Concernant la vente de la boulangerie, Monsieur le Maire informe le Conseil que nous sommes toujours dans l'attente de l'estimation des domaines. Il rappelle que le projet de vente est toujours d'actualiter et qu'à ce jour le loyer (sous estimé) ne pourrait être augmenté.

- Monsieur PLANCHE demande si le tranchoir à jambon est toujours en vente, il aurait un contact intéressé par ce matériel. A ce jour, ce tranchoir est toujours disponible.

- Madame SIOSSAC-MOULINE informe le Conseil qu'elle a été interpellée concernant la présence d'une personne avec chiens aux Gadères. Monsieur le Maire informe que la gendarmerie s'est déplacée mais la dite personne n'était pas présente. Il rappelle que ce Monsieur est installé sur le domaine privé et que de ce fait il est difficile d'intervenir. Monsieur le Maire propose de rédiger un courrier auprès du propriétaire de la parcelle où la personne est installée. Madame SIOSSAC-MOULINE souligne que les chiens sont de catégorie 1 et devraient être déclaré en mairie.

- Monsieur LE MAO rapporte au Conseil son entretien avec Monsieur DAMELON de la société PROXIMA qui propose des sessions de formations aux élus. Pour les élus intéressés Monsieur le Maire laisse à leur disposition, au secrétariat de mairie, le catalogue.

- Madame MEYNARD Laurence relance les élus afin qu'ils sollicitent leur entourage pour le bon fonctionnement de la bibliothèque.

Récapitulatif des délibérations prises :

MA-DEL-2022-001 : Travaux Eclairage Public-Modernisation du Parc.Demande DETR

MA-DEL-2022-002 : Renouvellement convention d'occupation d'un local communal - activité d'ostéopathie.

MA-DEL-2022-003 : Acquisition terrain -

Elargissement du chemin de la rivière et d'une partie de chemin rural- Laurière

MA-DEL-2022-004 : Cession terrain -

Elargissement du chemin de la rivière et d'une partie de chemin rural- Laurière

MA-DEL-2022-005 : **Projet de délibération-**

Modification du temps de travail d'un adjoint technique territorial.

MA-DEL-- : Informations diverses

Signatures des membres présents :

M. Daniel LE MAO (Président de séance)		M. Arnaud GINTRAC	
Mme Stéphanie JALADIS		M. Philippe COUTY	
M. Sébastien COURNIL		M. Jean Luc PLANCHE	
M. Jérôme ROGATION		Mme Laurence MEYNARD	
Mme Sophie ROUVEL		Mme Virginie SIOSSAC MOULINE	
Mme Brika VACHER		M. Yannick CLEYRAT	
Mme Caroline LABORDE (Secrétaire de séance)		Mme Sylvie DENIS-PALEM	
M. Alain HYOT	ABSENT EXCUSÉ (PouvoirM. Arnaud GINTRAC)		

Séance du 19/01/2022 clôturée à 20h20